

ATDx

Immeuble Altis
165 rue Ph. MAUPAS
30900 NIMES
Tél. : 04.66.38.61.58
Fax : 04.66.38.61.59

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER UN CENTRE DE
TRI ET DE VALORISATION MULTI-MATERIAUX**

Quartier de la Grande Groupède

Commune d'Istres (13)




SUEZ RV ISTRES
PROVENCE VALORISATIONS

La Grande Groupède
Quartier Prignan - CS30007
13802 ISTRES CEDEX

Tél : 04 90 17 26 21
Fax : 04 90 73 19 40

NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE

<p style="text-align: center;">ATDx</p> <p>Immeuble Altis 165 rue Ph. MAUPAS 30900 NIMES Tél. : 04.66.38.61.58 Fax : 04.66.38.61.59</p>	<p>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER UN CENTRE DE TRI ET DE VALORISATION MULTI-MATERIAUX</p> <p>Quartier de la Grande Groupède</p> <p>Commune d'Istres (13)</p>	<p style="text-align: center;"></p> <p>SUEZ RV ISTRES PROVENCE VALORISATIONS</p> <p>La Grande Groupède Quartier Prignan - CS30007 13802 ISTRES CEDEX</p> <p>Tél : 04 90 17 26 21 Fax : 04 90 73 19 40</p>
--	---	--

SOMMAIRE

1. NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE 3

1. Note de présentation non technique

THEMES	NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE
Objet de la demande	<p><u>Contexte de la demande</u></p> <p>La société SUEZ RV ISTRES – PROVENCE VALORISATIONS exploite un centre de tri et de valorisation multi-matériaux situé quartier de la Grande Groupède, au sein de l'ECOPOLE du Tubé, sur la commune d'Istres. Le centre de tri et de valorisation multi-matériaux de la Grande Groupède est spécialisé dans la valorisation matière, organique et énergétique. C'est aujourd'hui le premier site de production de Combustibles Solides de Récupération (CSR) en France.</p> <p>Compte tenu des modifications apportées aux activités du site depuis le démarrage de son exploitation dans les années 2000 ,du rachat du site par SUEZ RV ISTRES en 2011 et des développements envisagés pour adapter le centre aux besoins en matière de valorisation et de traitement des déchets, SUEZ RV ISTRES – PROVENCE VALORISATIONS dépose un dossier de demande d'autorisation environnementale intégrant l'ensemble de ces modifications.</p> <p><u>Objet de la demande</u></p> <ul style="list-style-type: none">▪ <u>Demande d'Autorisation Environnementale</u> <p>La société SUEZ RV ISTRES – PROVENCE VALORISATIONS dépose une demande d'autorisation environnementale conformément aux dispositions du code de l'environnement dans le cadre de la régularisation et du développement du centre de tri et de valorisation multi-matériaux de la Grande Groupède.</p> <p>Il s'agit principalement d'une réorganisation des activités de tri et de valorisation de déchets sur ce site existant.</p> <p>Le dossier de demande d'autorisation environnemental est constitué des pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ En-tête : Lettre de demande ;▪ Pièce n°1 : Note de présentation non technique ;▪ Pièce n°2 : Dossier administratif ;▪ Pièce n°3 : Dossier technique ;▪ Pièce n°4 : Dossier de plans ;▪ Pièce n°5 : Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de danger ;▪ Pièce n°6 : Etude d'impact ;▪ Pièce n°7 : Etude de danger ;▪ Pièce n°8 : Dossier des annexes. <p><u>Objectifs de la demande</u></p> <p>Dans le cadre de l'évolution des activités de cet établissement, SUEZ RV ISTRES-PROVENCE VALORISATIONS souhaite procéder :</p>

THEMES	NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE																																																		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ à l'augmentation des tonnages réceptionnés, ▪ à la mise en place d'activités autorisées mais non présentes jusque-là : activité de transit de DEEE, Déchetterie professionnelle, ▪ pour certaines activités à la diversification des natures de déchets traités : centre de tri, transit et de production de CSR (production de CSR à partir des refus de collecte sélective, refus de tri des Déchets des Activités Economique et Déchet d'Éléments d'Ameublement), activité de compostage (compostage de déchets verts, boues de STEP et biodéchets), le transit et le regroupement des Ordures Ménagères Résiduelles, ▪ à l'augmentation de certaines activités sur la plateforme extérieure jusque-là réalisées dans le bâtiment de tri (plateforme extérieure de valorisation de métaux) <p>Il est envisagé dans le cadre de ce projet, le développement d'une nouvelle activité de démantèlement de bateaux hors d'usage et de mobil-homes et d'une nouvelle activité de regroupement de déchets dangereux (tonnage limité à 1000 t/an).</p>																																																		
Identité du pétitionnaire (Cf. Demande Administrative en pièce n°2)	<p>La présente demande est sollicitée par :</p> <p style="text-align: center;">SUEZ RV ISTRES – PROVENCE VALORISATIONS Représentée par : Aurélien TOUPET La Grande Groupède – Quartier Prignan – CS 30007 13802 ISTRES CEDEX</p>																																																		
Localisation du projet (Cf. Demande Administrative en pièce n°2)	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="background-color: #92d050;">Région</td> <td>Provence Alpes Côtes d'Azur</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #92d050;">Département</td> <td>Bouches-du-Rhône</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #92d050;">Commune</td> <td>Istres</td> </tr> </table> <p>Le site se trouve dans la partie ouest du territoire de la commune d'Istres, aux lieux-dits la Grande Groupède et Prignan, à 5,5 km du bourg.</p> <p>SUEZ RV ISTRES – PROVENCE VALORISATIONS est propriétaire de l'ensemble des terrains concernés par la demande d'autorisation environnementale, c'est-à-dire des parcelles A1326 et K 1426.</p> <p>Le centre de tri et de valorisation de la Grande Groupède présente une superficie d'environ 13 ha. Le projet ne nécessite pas d'extension de surface.</p> <p>➔ Voir le plan de situation du projet en pièce n°4</p> <p>➔ Voir l'emprise cadastrale du projet en pièce n°4</p>					Région	Provence Alpes Côtes d'Azur	Département	Bouches-du-Rhône	Commune	Istres																																								
Région	Provence Alpes Côtes d'Azur																																																		
Département	Bouches-du-Rhône																																																		
Commune	Istres																																																		
Nature et volume des activités (Cf. Demande Administrative en pièce n°2)	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #92d050;">Activités projetées</th> <th style="background-color: #92d050;">Nature déchets réceptionnés</th> <th style="background-color: #92d050;">Tonnage réceptionnés (t/an)</th> <th style="background-color: #92d050;">Évolution par rapport à la situation actuelle</th> <th style="background-color: #92d050;">Traitement opéré</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="6" style="vertical-align: top;">1. Bâtiment de tri, transit de déchets non dangereux (OMr et DAEND) et de production de Combustible Solides de Récupération (CSR) :</td> <td>Déchets d'Équipements et d'Ameublement (DEA)</td> <td>75 000 t/an</td> <td>Augmentation des tonnages réceptionnés</td> <td>Tri+process CSR</td> </tr> <tr> <td>Refus de centre de tri</td> <td>25 000 t/an</td> <td>Diversification de la nature des déchets traités</td> <td>Process CSR</td> </tr> <tr> <td>Bois de classe B</td> <td>40 000 t/an</td> <td>Augmentation des tonnages réceptionnés</td> <td>Tri+broyage pour production de bois B combustible</td> </tr> <tr> <td>Déchets d'Activité Économique non dangereux (DAEND)</td> <td>100 000 t/an</td> <td>Augmentation des tonnages réceptionnés</td> <td>Tri+process CSR</td> </tr> <tr> <td>Ordures Ménagères Résiduelles (OMr)</td> <td>50 000 t/an</td> <td>Diversification de la nature des déchets traités</td> <td>Transit regroupement</td> </tr> <tr> <td>Sous-total 1</td> <td>290 000 t/an</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="5" style="vertical-align: top;">2. Plateforme extérieure de tri/regroupement de mono-matériaux</td> <td>Polystyrènes</td> <td>500 t/an</td> <td rowspan="2">Augmentation des tonnages réceptionnés</td> <td rowspan="2">Tri+presse (mise en balle)</td> </tr> <tr> <td>Papier/Cartons</td> <td>10 000 t/an</td> </tr> <tr> <td>Plastiques (rigides, souples, déchets de CS, plastiques agricoles)</td> <td>10 000 t/an</td> <td rowspan="3">Diversification de la nature des déchets traités</td> <td rowspan="3">Regroupement</td> </tr> <tr> <td>Textiles</td> <td>2 000 t/an</td> </tr> <tr> <td>Caoutchouc (pneus, chutes industrielles)</td> <td>3 000 t/an</td> </tr> </tbody> </table>					Activités projetées	Nature déchets réceptionnés	Tonnage réceptionnés (t/an)	Évolution par rapport à la situation actuelle	Traitement opéré	1. Bâtiment de tri, transit de déchets non dangereux (OMr et DAEND) et de production de Combustible Solides de Récupération (CSR) :	Déchets d'Équipements et d'Ameublement (DEA)	75 000 t/an	Augmentation des tonnages réceptionnés	Tri+process CSR	Refus de centre de tri	25 000 t/an	Diversification de la nature des déchets traités	Process CSR	Bois de classe B	40 000 t/an	Augmentation des tonnages réceptionnés	Tri+broyage pour production de bois B combustible	Déchets d'Activité Économique non dangereux (DAEND)	100 000 t/an	Augmentation des tonnages réceptionnés	Tri+process CSR	Ordures Ménagères Résiduelles (OMr)	50 000 t/an	Diversification de la nature des déchets traités	Transit regroupement	Sous-total 1	290 000 t/an				2. Plateforme extérieure de tri/regroupement de mono-matériaux	Polystyrènes	500 t/an	Augmentation des tonnages réceptionnés	Tri+presse (mise en balle)	Papier/Cartons	10 000 t/an	Plastiques (rigides, souples, déchets de CS, plastiques agricoles)	10 000 t/an	Diversification de la nature des déchets traités	Regroupement	Textiles	2 000 t/an	Caoutchouc (pneus, chutes industrielles)	3 000 t/an
Activités projetées	Nature déchets réceptionnés	Tonnage réceptionnés (t/an)	Évolution par rapport à la situation actuelle	Traitement opéré																																															
1. Bâtiment de tri, transit de déchets non dangereux (OMr et DAEND) et de production de Combustible Solides de Récupération (CSR) :	Déchets d'Équipements et d'Ameublement (DEA)	75 000 t/an	Augmentation des tonnages réceptionnés	Tri+process CSR																																															
	Refus de centre de tri	25 000 t/an	Diversification de la nature des déchets traités	Process CSR																																															
	Bois de classe B	40 000 t/an	Augmentation des tonnages réceptionnés	Tri+broyage pour production de bois B combustible																																															
	Déchets d'Activité Économique non dangereux (DAEND)	100 000 t/an	Augmentation des tonnages réceptionnés	Tri+process CSR																																															
	Ordures Ménagères Résiduelles (OMr)	50 000 t/an	Diversification de la nature des déchets traités	Transit regroupement																																															
	Sous-total 1	290 000 t/an																																																	
2. Plateforme extérieure de tri/regroupement de mono-matériaux	Polystyrènes	500 t/an	Augmentation des tonnages réceptionnés	Tri+presse (mise en balle)																																															
	Papier/Cartons	10 000 t/an																																																	
	Plastiques (rigides, souples, déchets de CS, plastiques agricoles)	10 000 t/an	Diversification de la nature des déchets traités	Regroupement																																															
	Textiles	2 000 t/an																																																	
	Caoutchouc (pneus, chutes industrielles)	3 000 t/an																																																	

THEMES		NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE			
		Plâtre	3 000 t/an		
		verres	5 000 t/an		
		Amiante liée conditionnée	1 000 t/an		
		Sous-total 2	34 500t/an		
	3. Plateforme extérieure de transit de DEEE	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)	10 000 t/an	Mise en place d'une activité déjà autorisée et augmentation de sa capacité sous le régime de l'autorisation	Regroupement
		Sous-total 3	10 000t/an		
	4. Plateforme extérieure de tri/regroupement des métaux	Métaux ferreux et non ferreux	50 000 t/an	Réorganisation de l'activité sur la plateforme extérieure	Tri+broyage +process CSR pour les refus
		Sous-total 4	50 000 t/an		
	5. Déchetterie professionnelle et regroupement de déchets dangereux	Regroupement de déchets dangereux (dans des containers de type Sécuritank)	1 000 t/an	Mise en place d'une nouvelle activité	Regroupement
		Collecte DAE, Bois, Déchets verts, Gravats, Cartons, plâtre, Déchets Dangereux en quantité diffuses	Supérieur à 600 m ³ => autorisation	Mise en place d'une activité déjà autorisée et augmentation de sa capacité sous le régime de l'autorisation	Regroupement
		Sous-total 5	11 000 t/an		
	6. Plateforme extérieure de valorisation des inertes	Déchets inertes	50 000 t/an	Augmentation des tonnages réceptionnés	Tri+broyage
		Sous-total 6	50 000t/an		
	7. Plateforme extérieure de démantèlement de bateaux hors d'usage et de mobiles-homes	Bateaux hors d'usage et mobile home	10 000 t/an	Mise en place d'une nouvelle activité	Démantèlement tri+broyage
		Sous-total 7	10 000t/an		
	8. Plateforme extérieure de compostage de déchets verts, boues de STEP, biodéchets	Déchets verts bruts ou fine de déchets verts	10 000 t/an	Augmentation des tonnages réceptionnés et diversification de l'activité	Tri+broyage +compostage
		Biodéchets SPA3 à déconditionner	5 000 t/an		Déconditionnement +compostage
		Boues de STEP	4 000 t/an		Compostage
		Fumiers (SPA ¹ 2)	3 000 t/an		
		Fruits et légumes/épices	3 000 t/an		
	Sous total 8	25 000 t/an			
9. Plateforme extérieure de broyage, affinage de bois et de déchets verts	Déchets verts	33 000 t/an	Augmentation des tonnages réceptionnés et diversification de l'activité	Tri+broyage	
	Bois de classe A	5 400 t/an			
	Produits de scierie	3 000 t/an			
	Bois forestier	20 000 t/an			
	Sous-total 9	61 400 t/an			
	TOTAL	541 900 t/an			

Les rubriques demandées dans le cadre du projet de réorganisation et de développement du centre de tri et de valorisation multi-matériaux de la Grande Groupède sont les suivantes :

Rubriques ICPE

Rubrique de la nomenclature et réglementation applicable (Cf. Demande Administrative en pièce n°2)	Rubrique	Libellé de l'activité	Niveau de l'activité	Régime ²	Rayon d'affichage
	1532-3	Bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de), à	Stock de bois de la plateforme n°9 : Stock amont: produits de scierie et bois forestier (billons, grumes)	D	-

¹ SPA : Sous-Produits Animaux

² A : Autorisation, E : Enregistrement, D : Déclaration et NC : Non Classé.

THEMES	NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE			
	l'exception des établissements recevant du public. Le volume susceptible d'être stocké étant : 3. supérieur à 1 000 m ³ mais inférieur ou égal à 20 000 m ³	Stock aval : stock mélange de biomasse, bois forestier broyer, et bois de classe A affiné Le volume maximal susceptible d'être stocké sur le site est de l'ordre de 8 920 m ³		
2515-1-b	1- Installations de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes, autres que celles visées par d'autres rubriques et par la sous-rubrique 2515-2. La puissance installée des installations, étant : b. supérieure à 200 kW, mais inférieure ou égale à 550 kW	Installation de concassage – criblage mobile d'une puissance de l'ordre de 300 kW	E	-
2710-1-b	Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets. 1. Collecte de déchets dangereux : la quantité de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant b. Supérieure à 1 t et inférieure à 7 t	Déchetterie professionnelle La quantité maximale de déchets dangereux apportés par le producteur initial susceptible d'être présents dans l'installation est de 6,9 t	DC	-
2710-2 a	Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets. 2. Collecte de déchets non dangereux : le volume de déchets susceptible d'être présent dans l'installation étant : a. supérieur ou égal à 600 m ³ .	Déchetterie professionnelle Le volume maximal de déchets non dangereux apportés par le producteur initial, susceptible d'être présent dans l'installation est de 1512 m ³	A	1
2711-1	Installations de transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques. Le volume susceptible d'être entreposé étant : 1. Supérieur ou égal à 1000 m ³	Transit, regroupement de DEEE Le volume maximal entreposé sur site est de l'ordre de 2226 m ³	A	1 km
2712-2	Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transport hors d'usage. 2. Dans le cas des autres moyens de transport hors d'usage, la surface de l'installation étant supérieure ou égale à 50 m ² .	Activité de démantèlements de bateaux hors d'usage et de mobil-homes La superficie de la plateforme dédiée est de 3200 m ²	A	2 km
2713 - 1	Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712. La surface étant : 1. Supérieure ou égale à 1000 m ²	Transit, regroupement et tri de métaux ferreux et non ferreux La superficie de la plateforme dédiée est de 3260 m ²	E	-

THEMES	NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE				
	2714-1	<p>Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710 et 2711. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant :</p> <p>1. Supérieur ou égal à 1000 m³</p>	<p>Transit, regroupement et tri de déchets de papiers, cartons, plastiques, caoutchouc, bois, polystyrènes expansés, textiles issus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Du stock amont de papier/carton/plastique de la plateforme n°2 mono-matériaux ▪ Des stocks avals de polystyrène, papier/carton, plastique, caoutchouc, textile, de la plateforme n°2 mono-matériaux ▪ du stock aval de fine de bois dans le hall 3 du bâtiment de tri ▪ du stock amont de bois de classe A brut de la plateforme n°9 ▪ Des stocks avals de bois de classe B préparé (hall 3 et plateforme n°9) <p>pour un volume maximal entreposé sur site de 24 728 m³</p>	E	-
	2715	<p>Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de verre à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2710. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant supérieur ou égal à 250 m³ :</p>	<p>Transit, regroupement de déchets de verre</p> <p>Le volume maximal entreposé est de l'ordre de 300 m³</p>	D	-
	2716-1	<p>Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant :</p> <p>1. Supérieur ou égal à 1000 m³</p>	<p>Transit, regroupement et tri de déchets des activités économiques non dangereux (DAEND), déchets d'équipements et d'ameublements (DEA), refus de centre de tri de collecte sélective, bois de classe B, CSR, déchets verts, plâtre, amiante lié, ordures ménagères résiduelles issus</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des unités de tri et de production de CSR du bâtiment de tri ▪ De la zone de picking des DAEND du hall 3 du bâtiment de tri ▪ De la zone de regroupement des OMr, du hall 3 du bâtiment de tri ▪ Des stocks de CSR présents dans le bâtiment de tri ▪ Des stocks de plâtres et d'amiante lié conditionné en big-bag de la plateforme n°2 ▪ Des stocks amont et aval de déchets verts de la plateforme n°9 <p>pour un volume maximal entreposé sur site de 29 765 m³</p>	E	-
	2718-1	<p>Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à</p>	<p>Transit, regroupement de déchets dangereux dans 4 containers Sécuritank</p> <p>La quantité de déchets susceptible d'être présente dans</p>	A	2 km

THEMES	NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE				
		l'article R.511-10 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2717, 2719 et 2793 La quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation est : 1. Supérieure ou égale 1 tonne	l'installation est de 4t		
2719		Installation temporaire de transit de déchets issus de pollutions accidentelles marines ou fluviales ou de déchets issus de catastrophes naturelles Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant supérieur à 100 m ³	Plateformes et bâtiment du centre de tri et de valorisation de la Grande Groupède pouvant être utilisées pour gérer les déchets de pollutions accidentelles marines ou fluviales ou de déchets issus de catastrophes naturelles	D	-
2780-1b		Installations de compostage de déchets non dangereux ou de matière végétale, ayant, le cas échéant, subi une étape de méthanisation 1. Compostage de matière végétale ou déchets végétaux, d'effluents d'élevage, de matières stercoraires : b) La quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 30 t/j et inférieure à 50 t/j	Compostage de déchets verts (33t/j) et de fumier (10t/j)	E	-
2780-2b		Installations de compostage de déchets non dangereux ou de matière végétale, ayant, le cas échéant, subi une étape de méthanisation 2. Compostage de fraction fermentescible de déchets triés à la source ou sur site, de boues de station d'épuration des eaux urbaines, de papeteries, d'industries agroalimentaires, seuls ou en mélange avec des déchets admis dans une installation relevant de la rubrique 2780-1 b) La quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 20 t/j et inférieure à 75 t/j	Compostage de boues de station d'épuration (13t/j), de biodéchets (17t/j) et fruits et légumes (10t/j)	E	-
2791-1		Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782 et 2971. La quantité de déchets traités étant de : 1. Supérieure ou égale à 10 t/j	Installations de broyage de déchets non dangereux d'une capacité de traitement cumulé de 984 t/j Broyage DEA, DAEND, Bois de classe B, Refus de collecte sélective, métaux, bateaux hors d'usage et de mobiles-homes, déchets verts, bois de classe A La quantité totale de déchets broyés étant de 984t/j	A	2 km
3532		Valorisation ou un mélange de valorisation et d'élimination, de déchets non dangereux non inertes avec une capacité supérieure à 75 tonnes par jour et entraînant une ou plusieurs des activités suivantes, à l'exclusion des activités relevant de la directive 91/271/CEE : ■ traitement biologique	Activités de compostage de déchets verts, de biodéchets et de boues de STEP : production de 17 500 t/an soit 48 t/j Unité de production de Combustibles Solides de Récupération : 100 000t/an soit 274 t/j Préparation (broyage) de bois de classe B combustible : 40 000t/an soit 110t/j	A	3 km

THEMES	NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE															
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ prétraitement des déchets destinés à l'incinération ou à la coïncinération ▪ traitement du laitier et des cendres ▪ traitement en broyeur de déchets métalliques, notamment déchets d'équipements électriques et électroniques et véhicules hors d'usage ainsi que leurs composants 	Préparation (broyage) de bois de classe A combustible : 5400t/an soit 18t/j Préparation (broyage) de déchets verts en vue de l'alimentation de chaudière biomasse : 33 000t/an soit 110t/j Broyage de déchets métalliques : 50 000t/an soit 166 t/j Tonnage valorisé global : 725 t/j														
	<p><u>Nomenclature loi sur l'eau</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th style="background-color: #92d050;">Rubrique</th> <th style="background-color: #92d050;">Intitulé</th> <th style="background-color: #92d050;">Volume</th> <th style="background-color: #92d050;">Régime³</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1.1.1.0</td> <td>Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau</td> <td>Puits d'alimentation en eau du site</td> <td>D</td> </tr> <tr> <td>2.1.5.0</td> <td>Rejet d'eaux pluviales dans les eaux superficielles ou dans un bassin d'infiltration, la superficie totale desservie étant supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha.</td> <td>La superficie totale concernée de 13,4 ha</td> <td>D</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le puits fait l'objet d'un dossier de régularisation en cours, au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement (cf. Rapport BERGA-Sud n°13/047 C17 144), pour une exploitation inférieure à 10 000 m³/an.</p> <p>Par ailleurs, le maître d'ouvrage a effectué, postérieurement aux travaux, une déclaration auprès de la DREAL PACA le 05/12/2017. L'attribution d'un code BSS (Banque du sous-sol) est en cours.</p>				Rubrique	Intitulé	Volume	Régime ³	1.1.1.0	Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau	Puits d'alimentation en eau du site	D	2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux superficielles ou dans un bassin d'infiltration, la superficie totale desservie étant supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha.	La superficie totale concernée de 13,4 ha	D
Rubrique	Intitulé	Volume	Régime ³													
1.1.1.0	Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau	Puits d'alimentation en eau du site	D													
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux superficielles ou dans un bassin d'infiltration, la superficie totale desservie étant supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha.	La superficie totale concernée de 13,4 ha	D													
Présentation du projet (Cf. Dossier technique en pièce n°3)	<p>Le projet consiste à développer et réorganiser les activités du centre de tri et de valorisation existant de la Grande Groupède. Les activités sont décrites ci-avant : cf. § « Nature et volume des activités ».</p> <p><u>Description des travaux projetés – Aménagement du site</u></p> <p>Le projet ne nécessite pas de modifications majeures par rapport au site existant : le seul aménagement consiste en la création d'une rampe en remblai au coin sud-ouest du bâtiment permettant l'accès à la plateforme extérieure par le sud-ouest et à la zone de pré-tri par picking des DAEND en mélange et le regroupement des OMr. L'emprise des travaux sera très limitée (80 ml par 20 m de large maximum, pour une pente de l'ordre de 6%).</p> <p>Le projet ne nécessite aucune extension de surface, ni d'excavation, ni d'imperméabilisation supplémentaire.</p> <p>Le site dispose déjà des aménagements nécessaires à son fonctionnement (actuel et projeté), notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'un bâtiment de tri fermé d'une superficie de l'ordre de 1,7 ha, ▪ d'une plateforme extérieure de tri/valorisation entièrement imperméabilisée, d'une superficie de l'ordre 7 ha, ▪ d'un ensemble de 6 bassins de gestion des eaux pluviales, 															

³ A : Autorisation, E : Enregistrement, D : Déclaration et NC : Non Classé.

THEMES	NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE
	<ul style="list-style-type: none">▪ d'un poste de contrôle et de pesée placé à l'entrée du site, au sud-est du bâtiment de tri et équipé de deux ponts bascules,▪ d'un atelier de maintenance et d'un bâtiment administratif localisés au sein du bâtiment de tri. <p>→ Voir le Plan d'ensemble en pièce n°4</p> <p>→ Voir plan de masse du projet de voirie en pièce n°4</p> <p><u>Mode d'exploitation du centre de tri et de valorisation de la Grande Groupède</u></p> <p>Le centre de tri et de valorisation multi-matériaux de la Grande Groupède traitera les déchets non dangereux et dans une faible mesure les déchets dangereux issus des ménages, des collectivités et des entreprises (industriels, commerçants, artisans, chantiers du BTP).</p> <p>Le centre de tri et de valorisation de la Grande Groupède traite principalement des déchets issus du département des Bouches-du-Rhône. Compte tenu de la situation du site en partie ouest de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et donc décentrée, le centre de tri et de valorisation multi-matériaux de la Grande Groupède traite également les déchets des régions voisines (Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes) en plus de ceux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et à titre exceptionnel d'autres départements de France ou des déchets en provenance de l'étranger.</p> <p>Les déchets entrants et sortants feront l'objet d'une procédure d'enregistrement et contrôle rigoureux à l'entrée du site.</p> <p>Le mode d'exploitation du centre de tri et de valorisation de la Grande Groupède est décrit en détail dans le dossier technique.</p> <p><u>Objectifs de valorisation visés</u></p> <p>Le projet de développements de SUEZ RV ISTRES – PROVENCE VALORISATIONS vise les objectifs de valorisation suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Valorisation énergétique :<ul style="list-style-type: none">▪ CSR normé NF EN 15 359 : capacité : 100 000 t/an pour l'alimentation des cimenteries (Beucaire, Port-la-Nouvelle, Marseille, Nice...)▪ Biomasse capacité : 30 000 t/an pour l'alimentation des chaufferies (UNIPER à Gardanne, IDEX à Istres, EON à Gardannes, COFELY à Sorgues...)▪ Bois de classe B broyé : 40 000 t/an pour l'alimentation de chaudière spécialisée (UNIPER à Gardanne)→ Valorisation matière :<ul style="list-style-type: none">▪ Métaux capacité : 50 000 t/an : vente aciéries (Arcelor Mittal, APR à Fos-sur-Mer, Espagne...)▪ Bois capacité : 10 000 t/an : vente panneautiers▪ Graves recyclées capacité : 40 000 à 45 000 t/an : vente BTP▪ Mono-matériaux (PVC, autres plastiques, papier/carton, polystyrène, textiles, caoutchouc, verres) capacité 30 500 t/an : vente industriels→ Valorisation organique :<ul style="list-style-type: none">▪ Déchets verts broyés : capacité 33 000 t/an – utilisation en amendement agricole (parcelles agricoles de la Crau)▪ Compost EcoCert NF U44-051 : capacité 17 500 t/an – utilisation pour l'agriculture biologique <p>Le site de SUEZ RV ISTRES s'inscrit pleinement dans une économie circulaire en diversifiant les différentes possibilités de valorisation et les taux de valorisation des déchets et compte tenu de sa situation géographique optimale vis-à-vis des apporteurs et exutoires.</p> <p><u>Remise en état</u></p> <p>Lorsque les activités du centre de tri de valorisation multi-matériaux de SUEZ RV ISTRES – PROVENCE VALORISATIONS cesseront et dans le cas où les infrastructures ne seraient pas vouées à un autre usage (à vocation industrielle ou autre), une remise en état du site sera effectuée. Les principales étapes de la remise en état consisteront en :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Démantèlement des équipements et démolition ou réutilisation des bâtiments ;▪ Evacuation des produits et déchets (solides et/ou liquides) ;

THEMES	NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en sécurité ; ▪ Etat des sols ; ▪ Intégration paysagère. <p>Sur le plan administratif, toute modification ou cessation d'activité sera immédiatement portée à la connaissance de l'autorité de tutelle en vertu des dispositions du code de l'environnement.</p>
<p>Capacités techniques et financières (Cf. Demande Administrative en pièce n°2)</p>	<p><u>Capacités techniques et financière du groupe SUEZ en 2015 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chiffre d'affaire : 14,5 MDS € en 2014 dont 29% réalisés hors Europe ; ▪ 80 000 collaborateurs présents dans 70 pays ; ▪ 323 000 clients industriels et commerciaux ; ▪ 74 M€ consacrés à la R&I. <p><u>Capacités techniques et financière de SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION FRANCE en 2015 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chiffre d'affaires : 3,6 MDS € ; ▪ 20 000 collaborateurs ; ▪ 80 000 clients, entreprises, collectivités et particuliers ; ▪ 400 unités de valorisation matière, biologique et énergétique ; ▪ 11 millions de tonnes de déchets valorisés. <p>En France, SUEZ recyclage et valorisation déploie ses expertises sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de proximité de 6 régions. Son organisation permet ainsi de répondre de manière réactive aux besoins exprimés par ses clients où qu'ils se trouvent, tout en faisant appel à des expertises centralisées.</p> <p>SUEZ Recyclage Valorisation, région Méditerranée, est une organisation régionale qui regroupe 7 entités juridiques, dont SUEZ RV ISTRES.</p> <p>En cohérence avec les politiques de SUEZ, SUEZ Recyclage et Valorisation, région Méditerranée, s'est engagé depuis plus de 20 ans dans des démarches très volontaristes en matière de Qualité, Sécurité et Environnement.</p> <p><u>Concernant le centre de tri et de valorisation de la Grande Groupède :</u></p> <p>Le personnel permanent actuel du site s'élève à 39 personnes. Dans le cadre du développement des activités du site, il va être porté à 70 personnes environ.</p> <p>Les moyens matériels affectés sur le site seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Trois unités automatiques de production de CSR présentes à l'intérieur du bâtiment de tri dans les halls 2 et 3 et composées d'un ensemble de broyeurs, de déferrailleurs (électro-aimant et courant de Foucault), cabine de tri manuel, tri aéraulique, broyeurs affineurs, cribles, tapis-convoyeurs ▪ des installations de traitement mobiles présentes sur les plateformes extérieures du type broyeur à métaux, broyeur à végétaux, broyeur à bois, crible, un biodéconditionneur à biodéchets présent sur la plateforme de compostage, ▪ des engins d'exploitation du type : pelles mécaniques, chargeurs, chariots élévateurs.